

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE



Compte-rendu de l'installation du maire et des adjoints

L'an deux mille vingt, le trois du mois de juillet, à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LE PIAN SUR GARONNE

ÉTAIENT PRESENTS : MME BAISSAS, MME BENNAMIA, MME BEYNEIX, M BILLION, M COUSINEY, MME CREPEAU, M DAULON, M FAVREAU, MME DUBERGEY, MME LABAT-DUBOIS, M LABREZE, MME LECOEVRE, M LORRIOT, M MACEDO ET M PAUZAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Axelle LECOEVRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Dominique BENNAMIAS.

D 2020-16 : ELECTION DU MAIRE

Madame Dominique BENNAMIAS a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Messieurs Mickaël FAVREAU et Jacques PAUZAT.

M. COUSINEY Didier et M. DAULON Fabrice sont candidats à la fonction de Maire de la commune.

Chaque conseiller à l'appel de son nom a déposé lui-même son bulletin dans l'urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. COUSINEY Didier : 9 voix (neuf voix)

M. DAULON Fabrice : 6 voix (six voix)

Monsieur Didier COUSINEY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire

D 2020-17 : Création des postes d'adjoints

Sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, élu maire,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Le PIAN SUR GARONNE (33490) est de 15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** la création de 4(quatre) postes d'adjoints.

D 2020- 18 : Election des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier adjoint

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. DAULON Fabrice : 6 voix (six voix)

Mme LECOEVRE Axelle : 9 voix (neuf voix)

Mme LECOEVRE Axelle, ayant obtenu la majorité des voix a été proclamée **1^{er} adjointe**

Deuxième adjoint

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme BENNAMIAS Dominique : 8 voix (huit voix)

M. DAULON Fabrice : 6 voix (six voix)

Mme BENNAMIAS Dominique, ayant obtenu la majorité des voix a été proclamée **2^{ème} adjointe**.

Troisième adjoint

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. DAULON Fabrice : 6 voix (six voix)

M. FAVREAU Mickaël : 9 voix (neuf voix)

M. Mickaël FAVREAU, ayant obtenu la majorité des voix a été proclamé **3^{ème} adjoint**

Quatrième adjoint

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. BILLION Didier : 9 voix (neuf voix)

M. DAULON Fabrice : 6 voix (six voix)

M. BILLION Didier, ayant obtenu la majorité des voix a été proclamé **4^{ème} adjoint**.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Clôture de la séance : 19h15